



**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 22 MARS 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-59**

**PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUE**

**43 – Bilan des acquisitions et des cessions foncières réalisées en 2020**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 16 mars 2021, s'est réuni le lundi 22 mars 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-deux mars à neuf heures,

**Date de la convocation : Le mardi 16 mars 2021**

**Nombre de délégués titulaires en exercice : 70**

**Nombre de délégués suppléants en exercice : 70**

**Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24**

**Président de séance : Benoit JIMENEZ**

**Secrétaire de séance : Philippe SELOSSE, délégué de la commune d'ÉCOUEN**

**Nombre de présents : (43)**

**Dont (43) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIERE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Epiasis-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ et Ramzi ZINAOUI (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s : (6)**

**CARPF :** Joël DELCAMBRE (Arnouville) a donné pouvoir à Tony FIDAN (Arnouville)  
Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France) a donné pouvoir à Claude BONNET (Bonneuil-en-France)  
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)  
François CARRETTE (Roissy-en-France) a donné pouvoir à Pierre COTTIN (Roissy-en-France)  
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Claude LAINE (Baillet-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote : (0)**

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUE

### 43 – Bilan des acquisitions et des cessions foncières réalisées en 2020

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article L. 5211-37 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et des cessions opérées fasse l'objet d'une délibération de l'organe délibérant.

Acquisition de la parcelle cadastrée section AK n° 47 sur le territoire de la commune d'ÉCOUEN. Cette parcelle est située à l'amont du bassin de retenue dit « des Réserves de Chauffour » exploité par le SIAH. Cette parcelle peut permettre d'augmenter les capacités de retenue des eaux pluviales en amont de la Commune de SARCELLES, et notamment le reméandrage du lit du Petit Rosne, la suppression l'ouvrage de chute à l'entrée du bassin, l'aménagement d'une décantation à l'entrée du bassin.

Par ailleurs, en 2020, aucune cession n'a été réalisée par le SIAH.

L'état récapitulatif des transactions immobilières en 2020 est le suivant :

#### ETAT DES ACQUISITIONS 2020 :

Situation du bien	Référence cadastrale contenance	Vendeur	Prix	Date de transfert
ÉCOUEN	6 080 m <sup>2</sup>	Consorts LEVASSEUR	9 728,00 €	25/05/2020

#### ETAT DES CESSIONS 2020 : NEANT

#### CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-37,

**Considérant** que cet article prévoit que le bilan des acquisitions et des cessions opérées fasse l'objet d'un vote de l'organe délibérant,

**Considérant** l'absence de cession opérée par le SIAH à des tiers sur cette période,

**Considérant** la réalisation de l'ensemble de ces acquisitions à un prix basé sur les estimations du Service France Domaine,

**Vu** l'état récapitulatif des transactions immobilières signées en 2020,

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUE

### 43 – Bilan des acquisitions et des cessions foncières réalisées en 2020

**LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- **Prend acte** des transferts de propriété réalisés en 2020,
- 2- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif au bilan des acquisitions réalisées en 2020.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 22 mars 2021

Benoit JIMENEZ

Président du Syndicat  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de

légalité le : 16/04/2021

Affichée le : 20/04/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

